L'ABEILLE.

JOURNAL OFFICIEL DE L'ETAT.

PAR BULLITT, MAGNE & Cie.

No. 81, Rue Chartres.

[illegible] ......$14 } payable d'avance
Trois fois par semaine $10 }

NOUVELLE-ORLEANS:

SAMEDI MATIN, 4 DECEMBRE 1841.

POUR GOUVERNEUR:

HENRY JOHNSON

REVUE DE LA SEMAINE.

Il y a et il n'y a pas de nouvelles d'Europe. On sait que le *Caledonia* est arrivé à Boston puisque par cette voie on a reçu des lettres d'Europe, mais les journaux sont encore à venir et ce n'est guère que par les journaux qu'un peut recevoir des nouvelles politiques, car les lettres de commerce ne s'occupent de la politique que d'une manière accessoire. Tout ce qu'on sait, c'est qu'il a été émis en Angleterre une grande quantité de billets faux et que cette circonstance ne peut manquer de jeter une grande perturbation dans le monde financier de la Grande Bretagne. On parle aussi de l'incendie partiel de la Tour de Londres, perte irréparable pour les arts.

La France paraît être tranquille et l'Espagne semble s'être débarrassée plus promptement qu'on ne l'avait pensé de ses insurrections de Christinos.

A l'intérieur, rien d'intéressant à signaler, si ce n'est les préparations des partis pour la prochaine session du Congrès.

Théâtre.—Si la semaine n'a pas été triste au Théâtre de la rue d'Orléans, elle n'a aussi été rien moins qu'encourageante. Mardi, "Lucie de Lamermoor"; jeudi la seconde représentation du "Verre d'eau" et rien de cela n'a pu attirer une belle et bonne chambrée. C'est désolant pour le théâtre d'abord, pour le public ensuite et surtout pour les intérêts de cette partie de la ville.

Pourtant "Lucie de Lamermoore" est une belle œuvre musicale qui ne compte parmi nous que trois représentations. Comment expliquer en cette circonstance l'apathie du public? Cette fois encore, même en ne considérant les choses qu'au point de vue artistique, les absents ont eu tort, très grand tort; car l'œuvre de Donizetti a été remarquablement bien rendue beaucoup mieux qu'elle ne l'avait été, sous le rapport de l'ensemble du moins, aux deux premières représentations. Mlle. Calvé a chanté comme toujours, c'est-à-dire très bien. Nourrit a chanté avec une fraîcheur de voix qui a également surpris ses amis et ses ennemis. Décidément le repos et le séjour des savanes ont exercé une heureuse influence sur la voix de cet artiste. A la représentation de Joseph, on disait: "La voix de M. Nourrit paraît plus reposée que l'an dernier, mais ce n'est sans doute qu'un accident." Cependant il arrive, qui l'aurait cru? que cette voix supporte très bien et presque sans altération les quatre grands actes de "Lucie," or c'est là un mieux réel, positif qu'il faut constater avec d'autant plus d'empressement qu'il peut n'être pas de longue durée.

Quant à Bernadet, il est tel que l'année dernière l'avait montré: ni plus ni moins, c'est-à-dire qu'on pourrait avoir pis. Et Cossy tire le meilleur parti possible du peu de voix qu'il possède.

Mais, il faut le redire, "Lucie de Lamermoor" a été joué mardi avec un ensemble digne d'un public plus zélé.

La seconde représentation du "Verre d'eau" présente sur la première une légère, mais bien légère amélioration. D'abord chacun savait un peu mieux son rôle, ce qui ne veut pas dire qu'il le sut beaucoup; mais enfin on le savait moins mal si l'on veut. Puis M. Bauce, à qui le rôle de l'homme le plus élégant et du grand Seigneur le plus distingué de son époque ne convient guère, a compris cependant qu'il ne fallait pas précipiter son début au point de bredouiller. Ce défaut très sensible à la première représentation avait presque disparu à la seconde. C'est une justice à rendre à ce jeune artiste qu'il prend sa profession au sérieux et qu'il s'efforce de mériter les faveurs du public. Mlle Maria est la meilleure actrice de notre troupe comique; non seulement elle sait mieux ses rôles, mais elle a aussi toujours ou presque toujours l'intelligence de son rôle. Outre cela elle dit bien, sa parole est nette, toujours et quelquefois incisive. Dans le "Verre d'eau" on aurait désiré pourtant qu'elle montrât une sous l'empire de la passion plus de respect et de soin pour la reine. La duchesse de Marlborough [illegible] la souveraine de fait, mais elle ne [illegible] devant le Cour devant la reine, [illegible] que la première dame d'honneur de Sa Majesté.

M. Cossy a [illegible] mal rendu le personnage indécis de Mathon. Quant à Mlle. Eugénie-Abigaïl, elle n'a pas le moins du monde compris son rôle. Peut-être aussi est-elle trop jeune pour cela; mais il n'en est pas moins vrai que ce rôle mal compris, mal joué ne peut que détruire toute illusion théâtrale et compromettre le succès de la pièce.

Après avoir [illegible] la part des acteurs, il faut pour être juste faire celle du public. On ne peut attendre à voir [illegible] et [illegible] une pièce devant des banquettes. [illegible] Ensuite [illegible] qu'on [illegible] la [illegible] devant ces vœux qui se fixent sur les de [illegible] devant [illegible] que [illegible] l'encourager et à [illegible] succès, avec chaleur, avec entrain il faut qu'il se mette dans les conditions nécessaires pour produire ce résultat.

COUR CRIMINELLE.

L'affaire de MM. Magne et Weisse a été jugée hier. L'accusation portée contre eux était suivant la phraséologie anglaise *assault and battery with intent to kill*.

Le jury a rendu un verdict de "non coupable" en faveur du second accusé et un verdict d'*assault and battery* seulement contre le premier.

Courses.—Il y eut hier cinq entrées, bourse: $400, course: 2 milles. Les entrées se composaient des chevaux suivants: le poulain chatain de M. Lynch, *Roy O'more*; le poulain brun de M. Menor, *Stage Driver*; la jument brune d'[illegible] Tingmann, *Mary Walton*; la jument grise de M. M. Weil, *Rule*; la jument chatain de M. Ducauter, *Sarah Morton*. Nous donnons ci-dessous le résultat de la course:

Sarah Morton,	1, 2, 2.	
Rule,	3, 1, 1.	
Mary Walton,	2, 3,	en arrière.
Stage Driver,	4.	en arrière.
Roy O'More,		en arrière.

Temps 4. 14—4. 15—4. 10.

Chemin très lourd, temps superbe et spectateurs assez nombreux.

FETE DE LA STE. BARBE.

Cette fête doit être célébrée demain par le corps des artilleurs de cette ville avec la pompe accoutumée.

Pendant le service de la grand'messe à la cathédrale auquel le bataillon d'artillerie doit assister, il sera procédé à une quête en faveur des orphelins sous la direction de l'évêque.

La société du gymnase musical présidée par M. Kroo, a bien voulu s'associer à cette œuvre de charité et exécutera divers morceaux de musique des plus grands maîtres.

M. Sentini professeur de chant et un amateur de cette ville chanteront en *duo* une hymne consacrée à la Ste. Barbe, de la composition de M. Curto et dédiée par cet artiste estimable au bataillon d'artillerie. L'abbé Audusé dont cette communauté apprécie depuis longtemps le zèle et le talent, prononcera un sermon.

Les âmes charitables dont le nombre abonde en cette ville s'empresseront sans doute de répondre avec leur élan accoutumé à cet appel du malheur; surtout si l'on considère le surcroît d'infortunes que le fléau destructeur a récemment ajoutés aux orphelins de l'hospice.

Société Samaritaine.—On nous prie d'annoncer que lundi prochain, il y aura au Théâtre Américain de la rue Poydras représentation au bénéfice de la Société Samaritaine. Nos lecteurs doivent se souvenir que ce théâtre a déjà affecté le revenu d'une de ses soirées à la caisse de l'Association Charitable dite *Howard*. Ces deux sociétés dont on ne saurait trop louer le zèle à secourir les malheureux attaqués de l'épidémie, ont outrepassé leurs faibles moyens et contracté d'assez fortes dettes. Il est du devoir de tout bon citoyen de contribuer pour une part quelconque à les [illegible] de ces dettes, car elles sont sacrées. Quant à MM. [illegible] et Smith, les directeurs du [illegible] méritent plus que des louanges, plus que [illegible] dont la presse est malheureusement [illegible] ils ont droit à toute notre respect et à [illegible] vénération.

Nous apprenons que les nègres du Créole dont nous avons annoncé hier la rébellion et les crimes étaient assurés pour cent vingt mille piastres, et que comme les propriétaires, loin de prévenir une révolte de la part de leurs esclaves, n'avaient pas fait insérer dans la police qu'ils retiraient une clause à cet égard, l'assurance devenait nulle et sans effet.

INTERIEUR.

Nous voyons dans les journaux du Vermont qu'un membre de la Chambre des Représentans de cet Etat a présenté dernièrement un bill à l'effet d'abolir la peine de mort, et que le bill a été rejeté par 107 voix contre 87.

Le Créole de St Martinville du 27 novembre contient les quelques lignes suivantes à propos des récoltes de cette paroisse.

"Dans nos précédents numéros, nous avions donné des nouvelles assez défavorables des roulaisons commencées dans cette partie de l'Etat. Depuis lors, les renseignements qui nous sont parvenus de tous côtés ne sont pas de nature à nous faire revenir sur l'opinion émise par beaucoup de personnes et par nous-mêmes, que la production des sucres aurait à subir, cette année, une forte diminution. Un habitant de cette paroisse, dont la dernière récolte s'était élevée à [illegible] que 26 boucauts, sera, nous assure-t-on, fort heureux, s'il peut, cette année, arriver à la trentaine. Nous ne [illegible] nullement [illegible] qu'ont [illegible] de [illegible] pour la généralité des cas, mais bien comme un [illegible] ."

Nous lisons dans le [illegible]

[illegible] que le [illegible] du bayou [illegible] mais le fleuve baisse et nous craignons que cet espoir ne se réalise pas encore.

Le Colonel et le John Armstrong, sont déjà venus dans deux voyages enlever du sucre. Le Général Harrison, les a suivis de près.

Le Républicain de Franklin de samedi dernier, dit que dans la Paroisse Ste. Marie le temps, cette année, a été extrêmement funeste à la récolte des cannes. La plupart des planteurs ne font qu'un boucaut un quart par arpent; quelques uns n'en font qu'un et très planteurs seulement, d'après ce qu'il a appris, en avaient fait deux par arpent. Il ajoute que selon toutes les apparences, la récolte de sucre, cette année, sera 50 pour cent au-dessous de celle des années ordinaires. [*Attakapas*.]

Jeudi dernier, 25 du courant, était le jour fixé par l'organe du parti whig pour la convention qui devait avoir lieu à la Nelle. Ibérie.

Cette convention, et nos lecteurs se le rappellent sans doute, avait été proposée dans un but bien important: il s'agissait de choisir parmi les deux candidats pour la place de sénateur de l'Etat celui qui devrait être soutenu par la majorité des votans au jour de la prochaine élection.

Conformément à une délibération prise lundi dernier dans une assemblée tenue à cet effet à la maison de cour de Saint-Martinville, les délégués, au nombre de cinq et choisis par cette même assemblée pour représenter à ladite Convention la paroisse Saint-Martin, se rendirent à la Nouvelle-Ibérie, où se trouvèrent aussi les représentans de la paroisse Ste. Marie, mais au nombre de deux *seulement*. Restait donc encore aux délégués de la paroisse Lafayette à se présenter. Mais ces messieurs jugèrent à propos de faire défaut, et leur absence empêcha que la convention n'eût lieu.

En présence d'un tel acte de non comparution de la part des paroisses Lafayette et Ste. Marie, nous sommes donc tout-à-fait porté à croire maintenant que M. Walter Brashear s'est volontairement désisté de sa candidature, et annonçons en conséquence M. Alexandre de Clouet comme seul candidat aujourd'hui pour la place de sénateur du comté des Attakapas.

Sur l'autorisation que nous en avons reçue, nous annonçons aujourd'hui que M. Alexandre de Clouet s'est démis de sa place de représentant à la législature. [*Créole de St. Martinville*.]

M. L. Deblanc est le candidat whig pour représenter la paroisse de St. Martinville. M. A. Deblanc qui le représentait à notre Législature a résigné.

Nous apprenons par les journaux de Cincinnati que l'Ohio continue toujours à *monter rapidement*. Le Licking, le Kanawha, le petit Miami et beaucoup d'autres rivières s'élevaient et grossissaient l'Ohio de leurs eaux.

Le marché aux poissons d'Albany sera bientôt approvisionné (pendant l'hiver seulement) par Boston via le chemin de fer qui unit ces deux villes. De Boston à Albany il n'y a que deux cents milles.

—Un des éditeurs de la *Gazette* de Cleveland, écrivant à ce journal, du Massachussett, dit qu'il est rare qu'un voyageur *traversant* cet état, n'ait constamment en vue une *église* (*meeting house*) ou n'entende le dimanche le son des cloches qui appelle les fidèles à la prière. Du sommet du Mont Holyoke, dix huit temples sont visibles. C'est la terre des écoles, des colleges et des églises.

—Nous lisons dans le Baltimore *American*:—Il paraît que l'Angleterre, bien qu'elle s'arroge le droit de régenter le monde et de se mêler des affaires des autres nations, (voyez le dernier numéro de *Blackwood*.) autorise néanmoins dans son propre territoire la célébration de l'horrible fête de Iddgernaut et toutes les iniquités qui en sont comme les accessoires. Les journaux [illegible] de Calcutta, en parlant de la fête qui y fut célébrée en juin dernier, racontent que deux cent mille habitans y assistaient, parmi lesquels on comptait quelques Européens. L'empressement que ceux-ci mettaient à avoir vue de l'idole, fit croire aux naturels que les Européens avaient réellement foi en la divinité du gigantesque simulacre. Les jours suivants, la ville *céleste* de Poore offrait un spectacle des plus horribles en même temps et des plus émouvants; ce n'étaient que gémissemens, pleurs, cadavres, miasmes infects. Les hôpitaux dégorgeaient un nombre infini de cadavres tous les vingt quatre heures. Dans les rues, la famine se mêlait à la peste pour décimer la population. Les grandes routes qui viennent aboutir à la ville étaient encombrées de morts et de mourants, et les vautours, perchés sur les cadavres, s'en repaissaient avidement.

VINS ANGLAIS.—Le commerce des vins du pays commence à s'établir en Ecosse, et surtout à Edimbourg, Leith et Glascow. Nous voyons d'après une statistique officielle que 24,848 gallons (à peu près 150,000 bouteilles) furent expédiés en Angleterre en 1839, et 23,089 gallons en 1840. Des 24,848 gallons de 1839, environ 13,008 venaient de Leith, et 11,000 de Glascow. Des 23,089 gallons fabriqués en 1840, environ 14,700 avaient été embarqués à Leith, et 7000 à Glascow.

M. Schackford mort il y a peu de temps à Saint-Louis [Missouri] a légué environ dix mille piastres à l'association religieuse connue sous le nom de "American Bible Society". La Société des missions étrangères, la Société des missions des Etats-Unis, la Société américaine pour la diffusion des lumières &c. &c., ont aussi une part au butin. Voilà plus qu'il ne faut pour se faire ouvrir le ciel à deux battans.

—Un écrivain étranger a calculé que si les ressources naturelles du continent américain atteignaient entout leur développement, 3700 millions d'habitans, c'est-à-dire une population cinq fois plus grande que celle du globe entier, y vivraient à l'aise. Et ce qu'il y a de plus surprenant, dit le même écrivain, c'est qu'il est probable que la population américaine atteindra ce chiffre, tout éloigné qu'il paraisse, dans moins de quatre siècles. L'esprit de l'homme se perd, quand il vient à réfléchir aux changemens probables que aura dans un avenir quelconque, ce monde que nous habitons. On croit d'abord rêver, et pourtant rien n'est plus vrai, rien n'est plus logique: c'est la conséquence rigoureuse du raisonnement le plus simple, la déduction la plus juste du principe et mieux établi. Si les progrès des lumières marchent en raison de la population et de l'influence réciproque qu'exercent entre eux les membres de la société, quelle sera celle de l'Amérique dans deux siècles d'ici, quand deux mille millions d'hommes civilisés y seront resserrés dans des limites comparativement si étroites et ne parleront que deux idiomes, comme tous nous le fait présumer. La lumière nous enseigne que les biens, que la science, que les arts, que la littérature sont intimement liés ensemble et découlent d'une même source; la liberté et le sens public. Les mêmes causes qui amenèrent la chûte de la civilisation orientale et la décadence de l'art dans ces contrées pour les faire revivre à l'occident, doivent, avec le laps des siècles, réagir sur l'Europe, et refouler la civilisation encore plus à l'Ouest, c'est-à-dire en Amérique, dans les vallées du Mississippi et de l'Amazone.

VARIÉTÉS.

NOUVELLES A LA MAIN.

LE VERRE D'EAU RUSSE.

Personnages.

S. M. L'Empereur de Russie.

S. Ex. Lord Clanricarde, ambassadeur de S. M. britannique.

Mme. Allan, actrice.

Mlle. Elisa Forgeot, ex-actrice.

Mme. Allan joue avec succès le vaudeville à Saint Pétersbourg. Elle songeait à la composition d'une représentation à son bénéfice, lorsque lui arrive de Paris le *Verre d'eau*, fraîchement imprimé, et le bruit du succès qu'a obtenu cette comédie de M. Scribe. C'est une trouvaille, une bonne fortune, et Mme. Allan décide qu'elle fera jouer le *Verre d'eau*.

Il ne faut pas croire que les Français jouissent seuls d'une censure dramatique, il y a des censeurs dramatiques russes aussi sévères, et plus décorés encore que les nôtres. Porté à leur bureau, le "Verre d'eau" y fut lu et interdit, sous prétexte qu'il évoquait des souvenirs graveleux de la monarchie britannique.

Mme. Allan s'afflige mais ne désespère pas; il y a un empereur en Russie, un empereur qui peut tout ce qu'il veut, qui fait ce qui lui plaît et qui flâne plus volontiers qu'aucun monarque du Nord, dans les coulisses de théâtres.

Sa Majesté est très-abordable, très-affable pour les artistes, et Mme. Allan n'eut pas de peine à lui parler, à lui exposer son désappointement, à obtenir enfin que l'interdiction de sa pièce de salut fût levée.

Tout s'apprêtait pour la représentation, les rôles distribués s'apprenaient; lord Clanricarde apprend ces deux faits, l'interdiction prononcée par la censure et la permission accordée par l'autocrate. A l'instant même il court se présenter chez l'empereur.

Sire, je viens exprimer à Votre Majesté le regret que j'éprouve de ce qui se passe aujourd'hui.

La police impériale avait trouvé dans l'ouvrage français intitulé *le Verre d'eau*, des passages blessans pour le vieil honneur de la cour d'Angleterre; soigneuse et intelligente des bons apports qui existent entre les deux pays, elle avait jugé inopportune la représentation de cette comédie, et j'apprends que Votre Majesté vient de l'autoriser; j'ose vous faire remarquer que ce procédé touche notre susceptibilité nationale, et, quant à ma susceptibilité personnelle, elle n'est pas moins compromise; ambassadeur de Sa Majesté britannique auprès de Votre Majesté, je n'aurai pas eu ici autant de crédit que mon collègue lord Grandville en a su trouver à Paris, dans une circonstance analogue, un ouvrage dramatique qui offrait les mêmes inconvéniens, a été énergiquement interdit pour lui complaire.

— Oh! mon Dieu! Milord, reprend l'empereur, vous me faites une querelle que je ne croyais pas mériter. Vous savez comme je suis facile pour ces petites choses-là, j'ai rencontré cette dame Allan, je l'ai vue fort affligée, j'ai levé l'interdit qui la ruinait, dit-elle, je lui ai donné ma parole, vous ne savez esclave de ma parole, et quoiqu'il ne s'agisse que de comédie, je suis très-embarrassé pour y manquer; au surplus, avez-vous lu ce fameux *Verre d'eau*?

— Non, Sire.

— Eh bien! voyez assez bon pour le lire, voyez, vous serez peut-être moins timoré que mes censeurs; en vérité, si vous êtes indulgent, vous me tirerez d'un fort mauvais pas....

A l'instant même, par ordre de l'empereur, la pièce fut portée chez l'ambassadeur d'Angleterre.

Un peu ému de cet incident, tout léger qu'il fût, lord Clanricarde rentre chez lui d'assez mauvaise humeur.

Qui s'en aperçut tout de suite?

Mlle Elisa Forgeot.

Qu'est-ce que vient faire dans ce proverbe Mlle Eliza Forgeot?

Absolument ce que fait Abigail dans la comédie de M. Scribe, être la petite *cause* d'un *grand effet*, amener le dénoûment d'une difficulté diplomatique.

Mlle Elisa Forgeot a joué pendant quelque temps, la comédie au théâtre de Saint-Pétersbourg, elle s'en est retirée, sa qualité de Française, les agrémens de sa conversation lui ont valu les assiduités, et l'intimité de plusieurs grands personnages. Lord Clanricade est le plus empressé de ses amis. Elle était chez lui quand il sortit de son entrevue avec le souverain.

—Eh! qu'avez-vous donc, Milord, je ne vous ai jamais vu si maussade, si anglais qu'aujourd'hui.

— Je suis contrarié: une de vos camarades, une actrice française en est cause: une singulière difficulté vient de s'élever entre l'empereur et moi, à propos de qui? à propos de théâtre.

—De théâtre! contez donc, cela me regarde.

Lord Clanricarde expose tout l'incident à Mlle Forgeot, comme à un juge compétent, et finit en lui disant: le voilà ce *Verre d'eau*; au lieu de passer la soirée à causer avec vous, ne faut-il pas à présent que je le lise, et avec attention encore!.... que je me fasse censeur!

Pendant cette dernière boutade, plusieurs pensées avaient traversé l'esprit et le cœur de Mll. Forgeot. Elle se rappela d'abord qu'elle était Française, ensuite que Mme Allen était son amie, puis, que M. Scribe, lors de ses débuts, avait écrit pour elle plusieurs rôles charmans; la nationalité, la reconnaissance l'inspirèrent, et d'un air négligent:

—Mais, Milord, dit-elle, n'y a-t-il pas moyen de vous rendre votre tâche tolérable, je ne veux pas vous voir dans un coin, enrager sur cette comédie.... si je vous en faisais la lecture?

—Ah! vous me rendriez grand service....

Si je m'endors, vous ne m'en voudrez pas, cela m'arrivera pour la première fois, en vous écoutant: au surplus, je vous prie de m'éveiller, c'est par devoir que je veux entendre, et je vous associe à mes devoirs. Je m'assieds et vous attends.

Mlle Forgeot commence la lecture.

Le premier, le second acte se succèdent, le lord ne dort pas, il est attaché, captivé; la jeune lectrice dépense toutes ses ressources d'intonations, d'inflexions de voix, toutes les coquetteries du débit dramatique, les temps d'arrêts, les entraînemens, la précipitation, les nuances, elle [illegible], et la [illegible] de plomate qui à Paris, à une brillante soirée du Théâtre Français.

Provenue des écueils diplomatiques que contenait l'ouvrage, Mlle Forgeot les tourne avec facilité, glissant sur les mots précis (les supprimant peut être), adoucissant les apostrophes de la duchesse, minaudant les demi-aveux de la reine, et finit par débiter toute la scène du dénoûment avec des suspensions si heureuses, que l'Anglais, curieux et piqué, s'écrie: —La malheureuse reine! et cet homme sur la fenêtre! comment va-t-il en sortir?

—Marié, dit Mlle Forgeot, et vous allez voir. Laissez-moi finir.

Lord Clanricarde n'était plus un censeur; c'est un spectateur ravi, un homme réveillé de la torpeur septentrionale, par un écho venu de Paris, il demandait à Mlle Forgeot une seconde lecture pour le lendemain ou plutôt, disait-il, une seconde représentation.

—Non, Milord, à présent vous ne verrez plus le *Verre d'eau* que sur le théâtre.

—Je ne demande pas mieux; je cours dire à l'empereur que sa police a la berlue.

Heureuse d'avoir accompli cette œuvre d'intelligence, de dévoûment et de coquetterie, Mlle Forgeot se hâta de prévenir Mme Allan, qu'elle avait fait avaler à l'ambassadeur....

Le Verre d'eau.

EXCHANGE AND BANKING.

Le ticket suivant sera supporté à l'élection qui aura lieu lundi prochain 6 du courant, par un grand nombre d'actionnaires:

John G. Gaines,	J. W. Stanton,
R. W. Montgomery,	A. D. Crossman,
S. Y. Sycklee,	W. C. Squire,
Jas. Reed,	John Goodin.
J. P. Whitney.	

1 d/3—6

COMMERCIAL.

Vendredi soir, 3 décembre 1841.

Les affaires, depuis notre dernière revue, ont été très calmes, circonstance que l'on peut attribuer au mauvais temps qui a constamment régné depuis mercredi dernier, toutefois nous admettons que l'état des affaires en général, est loin d'être encourageant. Les nouvelles d'Europe reçues hier n'ont point eu grande influence sur notre marché au coton; ce qui est surprenant, attendu qu'elles étaient d'une nature défavorable. Nous ajouterons que bien peu de personnes sont d'opinion qu'une amélioration dans les prix de cette production puisse avoir lieu pendant le cours de cette campagne. Cette remarque nous paraît hasardée, nous et ne voudrions pas prendre sur nous de nous prononcer avant d'avoir bien pesé les résultats que nous promet la récolte actuelle.

COTON—Arrivé depuis le 30 du mois dernier, Louisiane et Mississippi 7,319 balles; Tennessee et North Alabama 346; Arkansas; 114; Lac 244; Mobile 177; Texas 101; Florides 47; Ensemble 8,929. Expédié dans le même espace de temps, pour Liverpool 3,741, Boston 2,339; New-York 432; Ensemble 6,562, ce qui fait une augmentation du stock de 2,376 balles et laisse en mains y compris ce qui se trouve à bord des navires non encore expédiés aujourd'hui, un stock de 116,801 balles.

ETAT DU COTON.

1841: 1er Sept. Stock en mains,		14,400
Reçu cette semaine	8,929	
Antérieurement	203,475	212,404
		226,804
Expédiée cette semaine	6,563	
Do antérieurement	103,440	110,003
Stock en mains		116,801

Le marché au coton s'est ouvert mercredi matin avec de bonnes demandes, 3,500 balles environ ont changé de mains à des prix très fermes. Hier après l'arrivée des nouvelles reçues par le Caledonia de Boston, 1000 balles se sont vendues à des prix décidément en faveur des acheteurs; et malgré les nouvelles peu favorables reçues de l'Etranger, la demande a été active, Aujourd'hui, les ventes s'élèvent à 6,000 balles, aux prix portés à nos dernières cotes. Le marché s'est clos tout à fait ferme. Les transactions pendant ces trois jours derniers se sont faites presque toutes pour le compte de l'Angleterre, quelques petits lots seulement ont été pris pour France et le Nord.

Louisiane et Mississippi;

Ordinaire et bas. de	7	a 8
Ordinaire,	8	a 8
Bon ordinaire,	8	a 9
Bon ordinaire et petit courant,	9	a 10
Petit courant et courant,	10	a 11
Bon courant,	11	a [illegible]

TABAC—Les arrivages sont encore trop minimes pour compter sur la moindre transaction. Le stock actuellement en mains s'élève à environ 150 boucauts, nos cotes peuvent être considérées comme purement nominales.

Arrivé depuis le 30 du mois dernier, 194 boucauts, expédié dans le même espace temps, pour New-York 82 boucauts, Boston 8, ensemble 90.

ETAT DU TABAC.

1841, 1er sept. Stock en mains		[illegible]
Reçu cette semaine	194	
Antérieurement,	906	1,090
		[illegible]
Expédié cette semaine,	90	
do antérieurement,	2,719	2,809
Stock en mains,		1,047

FARINE—Depuis notre dernier rapport les arrivages n'ont encore été que suffisantes aux besoins de la consommation, aussi les prix que nous avons antérieurement cotés se sont-ils bien maintenus. Nous n'avons eu connaissance que d'une seule vente pour l'expédition, ne s'élevant pas à plus de 600 barils pour le marché de la Havane, à $5 50. Nous avons entendu parler de quelques lots à Cincinnati, pris en acquisition par les spéculateurs, mais nous n'avons pas de données assez certaines pour les porter à notre rapport.

SUCRE—Le marché au sucre n'a pas subi de changements bien importants, les ventes se composent de 350 boucauts à des prix de 4 3/4 à 6 1/2 pour les qualités inférieures et supérieures du marché. Nous ne sommes pas informés s'il y a eu des ventes sur habitation.

Nous cotons le sucre de la Havane comme suit: blanc de 9 à 10 1/4, brut de 7 1/4 à 7 3/4.

MELASSE—Cet article est en bonne demande de 20 à 21 cents par gallons. Quelques lots d'importance sont en vente sur habitations mais nous n'avons entendu parler d'aucune vente.

PRODUITS DE L'OUEST—Le marché aux provisions va de pas en pis; nous sommes dans l'obligation de faire encore réduit nos dans nos cotes. La dépression maintenant est telle qu'il n'est pas possible que les prix aillent plus bas, l'état du marché est tellement misérable qu'on ne peut compter de sitôt sur d'aucune améliorations. Les propriétaires d'un fort lot de porc mess s'élevant à 2600 barils, viennent de donner l'ordre de réaliser à n'importe quel prix, généralement cet article a déchu de 25 à 50 cents par baril, nos cotations maintenant toutes les descriptions à $9 75. Nous signalons une vente de 1000 barillets saindoux, première qualité, prix pour l'exportation à $5 1/4.

Nous cotons aujourd'hui porc mess $9. P. rc mess $8 75, M. O. de $7 75 à $8, prime de $7 à $ 25, P. O. de $7 25 à $6 [illegible] Saindoux choix de $5 3/4 à 6, rime de $5 1/4 à $5 1/2, ordinaire de $4 1/2 à $5. Bœuf mess un baril de $14 à $13 1/2 barils de $6 à $7; Pr me de $7 0 à $8. Lard, jambons de $5 à $6, plats côtés de $4 à $4 1/4, épaules de $2 1/2 à $3. Jambons pour famille de $10 à $11.

CHANGE—Les changes étrangers et ceux du pays sont toujours extrêmement rares, nos cotes depuis notre dernier rapport ont subi une légère augmentation. Nous cotons comme suit:

Sterling de		12 à 13 1/2
France,		5 02 1/2 à 5 05
New-York,	60 jours de vue	2 1/2 à 2 3/4 pour prime
Do	30 do do	2 à 2 3/4
Do	à vue do	3 1/2 à 4
Philadelphie	60 jours de vue,	4 p. ct. d'esc.
Do	à vue	1 1/4 à 1 3/4 pour cent de prime
Boston	60 jours	2 pr. cent de prime

FRET—Le fret est très calme, quelques engagements pour Liverpool ont eu lieu à 7/16 d. Les bâtiments du Havre pour completter leur chargement prennent à 7/8 cents.

Coton pour Liverpool	7/16
De do Havre,	7/8 à 1 c.
De do New York,	$1, 25 par balles
De do Boston,	1/2 à —
Tabac pour Cowes,	45 s —
De do Londres directement,	42 s 50
De do New York,	4 50 à 5 00
De do Boston,	5 50 à —
De do Philadelphie,	60 à 00

LISTE MARITIME.

PORT DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

EXPEDIES.

Navire Leila, Higgins, Liverpool,	L H Gale
Middlesex, Grozier, Boston,	I A Merritt
Solon, Buckman, New York,	Fosdick & co
Barque Caspian, Billings, Boston,	Bedford & Beck
Goel. Sam. Ingham, Whittlesey, Galveston,	
Sloop Panthea, Eldrige, Velasco,	C L Curtis
Steamer Wabash, Switzer, Apalachicola,	Langdon & c
" Jim Brown, Hale, Louisville,	Cajit / P C Shannon

ARRIVES

Bateau de remorque Invincible, Hewrin, du Détour des Anglais, avec le navire Scotland.

Bateau de remorque Mohican, Healer du Détour, ayant à sa remorque le navire Havre.

Bateau de remorque Porpoise, Davis, des Passes, ayant pris au Détour des Anglais et remorqué le navire Lagrange et le brick Olive Branch.

Navire Havre Mckown, en 20 jours de Boston, au capitaine.

Nav. Lagrange, Thompson, en 73 jours de Trieste, sur lest au capitaine.

Brick Olive Branch, Watts, en 23 jours de Thomaston, au capitaine.

Goel Cultivateur, Soleny, de la cote, avec un chargement de sucre.

Sloop Planet, Comstoln, de New-London (Connecticut) au capitaine, avec un chargement de pommes de terre, ognons &c.

Goel Select, Lewis, de Galveston.

Steamer Maid of Arkansas, Mitchell, de Yazoo City.

" Lady of Lyons, Payne, Randolph et Memphis.

" Sultana, Tufts, de Milliken's Bend.

" Nautilus, Smith, de Louisville.

" Alice Grey, Carter, de Louisville.

" Crescent, Stockman, de Natchitoches.

" Buckeye, Hooper, du Bayou Sara.

" Joan of Arc, Wright, de Yazoo City.

" Alton, Carlisle, d'Alton.

" North Alabama, Grice, Natchez.

Trois chalands de Cincinnati, avec des produits.

AU DETOUR DES ANGLAIS.

Navire Edwin Robinson, de Thomaston, 5 nov.

Toronto, Fales, Thomaston, 5 nov.

Wm. Henry, Robinson, Thomaston, 5 nov.

Brick Eliza, Kinney, Thomaston, 5 nov.

Catherine, Vesper, Thomaston.

Christiana, Bullard, de la Havane.

DERNIERES DATES.

New York.........nov 19		Londres.........nov 3
Boston.........nov 17		Liverpool.........nov 4
Philadelphie.........nov 19		Paris.........nov 1
Washington.........nov 19		Havre.........oct 31
Baltimore.........nov 19		Bordeaux.........oct 14
Charleston.........nov 22		Madrid.........oct 11
Vera-Cruz.........nov 7		Cadix.........oct 8
Tampico.........oct 3		Havane.........nov 28
Mexico.........nov 1		Houston.........nov 18

MM. P. Deimopel F. Minvielle, E. Ducandin, Groufier & Lanallie, Bernard & Albin, Souillé et les consignataires de marchandises marquées T. D. par le navire Severn, du Havre, sont priés de s'adresser au comptoir du soussigné pour recevoir leurs marchandises

4 dec L. H. GALE, 93, Commune.

ANDREWS & BROTHERS, ont transporté leur comptoir au No. 60, rue du Camp. 3 dec

MEUBLES A VENDRE—Par une famille quittant une pension, en bon ordre et en quantité suffisante pour meubler trois chambres. Une personne qui désirerait établir une maison de pension, aurait une bonne occasion. Pour les conditions, s'adresser à la lettre F 49 bureau de la poste. 2 dec

510 BOUCAUTS de sucre; 21 barriques vin rouge, Haut Brion, la Mission; 66 de haut Talence; 12 caisses fruits à l'eau-de-vie; A vendre par A. & Z. CAVELIER. 2 déc—2

LES soussignés ayant acheté le fond du magasin de Mr L. Séjour, continueront le même genre d'affaires sous la raison de J. Pardo & Co.; toutes les personnes qui désirent avoir des marchandises à bon marché, peuvent se les procurer en venant au magasin des soussignés, encoignure Bourbon et St Philippe, No 96. J. PARDO & Co. 2 d6

LE soussigné ayant vendu le fonds de son magasin à MM J. Pardo & co, invite toutes les personnes à qui il pourrait devoir à présenter leurs créances au no. 96 rue St-Philippe entre Royale et Bourbon; et celles qui lui doivent sont également invitées de vouloir bien solder leurs comptes sous le plus bref délai. L. SEJOUR. 2 d—6

ON DEMANDE A LOUER:

UNE grande chambre convenable pour une exhibition de tableaux, on préférerait une salle de bal ou d'assemblée. S'adresser à PEGRAM & BRYAN, 30 Natchez. 2 d

UN billet de 2,000 francs sur Paris à vendre par MERLE, BEYLL & Co., 3 dec 40, Vieille Levée

AVIS

COLLEGE JEFFERSON.

LE steamer CLIPPER No. 1, capitaine L[illegible], a été engagé pour ramener en ville les élèves du Collège Jefferson jeudi, 9 du courant. 4 dec

AVIS

L'INSTITUTION de Madame GRANET a été transportée rue Bourbon, No. 90, entre Douane et Canal. 4 nov—3

AVIS—Il a été perdu ou volé hier matin, à l'encan de M. Fernandez, un portefeuille en maroquin jaune, contenant environ cent piastres en billets de banque et divers reçus de taxe de la Paroisse d'Orléans et de loyer de maison; la personne qui aura pris, ou trouvé ce portefeuille est priée de le remettre à la poste avec les reçus, qui lui sont d'aucune utilité, ou étante autre personne, attendu que le paiement en a été arrêté L'argent ne sera pas réclamé. R. BEON. 4 dec—2

POMPE DE LA LOUISIANE No 10.

LES membres de cette compagnie sont requis de se rendre à la case de pompe le lundi 6 du courant, à 6 heures du soir, pour le comité général.—Soyez ponctuels Par ordre du foreman: H. WATARD, secrétaire. 4 dec—1

MAGASIN DE TAPIS ET DE TOILES CIRÉES

Rue de Chartres, No. 37.

Nouvelle-Orléans.

LE soussigné, s'étant permanemment établi à la Nouvelle Orléans, offre de vendre, en gros et en détail, à très bas prix, les marchandises suivantes:

TAPIS—Royal Wilton, TAPIS—Bruxelles,
do do Damas,
do Impérial trois double, teints en Cramoisi,
do Double superfins, do do
do Superfins, do do
do Extra fins, do do
do Communs, do do
do de Bruxelles et de Vénus, teints en cramoisi, de toutes largeurs,
do Supérieure qualité en laine touffue
do Chaises de Bruxelles et de Wilton, de toute dimensions,
do pour couvrir les tables et les pianos,

Transparents pour les fenêtres, de qualité supérieure. Toiles cirées, anglaises et américaines, de qualités de choix de 1 à 8 aunes de largeur.

Nattes de Canton, bigarrées, blanches et rouges, de 4-4 à 6 et 6 4 de première qualité, etc., etc., etc.

Les marchandises ci-dessus sont entièrement nouvelles, ayant été choisies sur des patrons de nouveau goût et appropriés. Le soussigné assure avec confiance qu'il offre au public le plus grand assortiment qui ait été offert jusqu'à ce jour dans cette ville.

Ayant entré en correspondances avec les manufacturiers les plus considérables de l'Angleterre et des Etats-Unis, son assortiment sera toujours complet, par les arrivages successifs qui auront lieu, de tous les dessins les plus nouveaux dont la majeure partie sera à lui, et ne se trouvera que dans ses magasins.

Les ordres pour des dessins particuliers, etc., de fabrique seront exécutés immédiatement, sur modèle et au plus bas prix. On pourra choisir et examiner les patrons dans les magasins où il y a un très large assortiment.

Le soussigné croit devoir appeler l'attention des personnes qui meublent des hôtels, etc, ou trouvera un assortiment de tapis et de toile cirées, à des prix si modérés, qu'il ne doute en aucune espèce la concurrence; et ce motif l'engage à inviter les personnes qui ont des achats à faire, de venir examiner ses prix avant de s'adresser ailleurs. H. SCHOONMAKER.

LIVRES de valeur, déposés chez Mr Blache (rue Conti) à vendre à très bas prix.

Si aucun achat n'est présentait avant lundi, six décembre, à midi, ces ouvrages seraient retirés.

Buffon, les pl. enl. des oiseaux, au nombre de 1008.

Temminck, pl. col. des oiseaux, faisant suite aux pl. enl. de Buffon, 90 liv. aux pl chaque.

Dictionnaire des sciences naturelles en 60 volumes.

Le règne animal par Cuvier, 2me. édition 5 vol.
Et d'autres ouvrages. 4 d—1

MWM. SAMUEL BOYD, consignataire de deux cents caisses marchandises marquées Olivier Benoit, St. Louis, par le navire St. Louis, est invité à venir recevoir ces marchandises au comptoir des soussignés. 4 dé HARROD & DARLING, 14, Commune

SAVON. Huile de Baleine &c. 1000 caisses savon brun de Boston, extra No. 1, 100 caisses huile à la Waterlow, 50 colis salaretus, 1000 rames papier à envelopper, en magasin, à vendre par W. C. TOMPKINS, 4 dec 36, rue Gravier.

CHAUX de Thomaston, 1000 barriques, cargaison du brick Catherine, venant directement de Thomaston, à vendre par G. BLEDSOMB & BECK, 4 d 26, rue de la Douane.

BOTTES, [illegible] caisses bottes, souliers et brodequins formant un assortiment pour la saison, à vendre par R. O. HOBBS, 4 dec 12, rue de la Dorane.

PORC et beurre—100 barils prime et mess, à vendre par FERGUSON & REID. 4 dec 20 Poydras.

BEURRE, [illegible] 50 [illegible] FERGUSON & REID. 4 dec 20, Poydras

CAFÉ de Rio [illegible] 100 sacs [illegible] WOOD & SIMMONS, 80 magasins.

POIVRE [illegible] WOOD & SIMMONS, 80, Magasins

CLOUS [illegible] WOOD & SIMMONS, 80 Magasins

LARD—44 [illegible] Cincinnati en douze [illegible] C. C. SACKETT & Co. 4 dec 40, Poydras

BOUGIE [illegible] C. C. SACKETT & Co. 4 dec [illegible] Poydras

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de Première district [illegible]

[illegible]

Lesdites propriétés furent vendues par le syndic susdit par le ministère de John M. Bach, encanteur commissionné, [illegible] quatrième jour de septembre de l'année 1841, en vertu d'un décret de cette cour [illegible] 13 de juin de l'année 1841 dans l'affaire de Cornelius Hurst [illegible] No 18 112 [illegible]

Description de la propriété d'après le transfert [illegible]

1o. Un certain morceau de terre situé à Hurstville dans la paroisse Jefferson [illegible] 1837 [illegible] Orleans [illegible] et [illegible] situés dans la Bourse et [illegible]

2o. Deux [illegible] à Hurstville susdit dans la paroisse [illegible]

Le susdit morceau de terre [illegible] a été adjugé au dit John Calhoun pour le prix de trois cents piastres, dont trente piastres furent payées comptant, et le reste de deux cent soixante huit piastres, dans les six billets du dit acquéreur datés du 4 septembre 1841, deux desquels sont chacun de la somme de soixante dix piastres et payable respectivement à six et douze mois, et les quatre autres étant chaque de la somme de trente deux piastres, sont payables à un, deux, trois et quatre ans.

Et les islets susdits, numéros quatre et sept, furent aussi adjugés au dit John Calhoun, comme suit, savoir:

L'islet numéro quatre, pour la somme de huit cent vingt cinq piastres; [illegible]

[L. S.] Témoin l'honorable A. M. Buchanan, juge de la Cour susdite, ce 2 décembre 1841.

4 dec—1.15.2 F. LEBLANC, député greffier.

VENTES DE SHERIF.

La Banque de l'Union de la Louisiane vs Robert F. Triday et Bennett, Ferriday & co.

COUR DE DISTRICT—No. 18,413—En vertu d'un pluries writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cour du District du premier district judiciaire de l'Etat de la Louisiane, il sera offert en vente publique à la Bourse de Cité, rue St. Louis, entre les rues Royale et Chartres, [illegible] décembre 1841, à [illegible]

205 actions de la capital de la dite [illegible] de la Banque de l'Union de la Louisiane [illegible] Henry L. Bennett [illegible]

N. B. L'acquéreur devra, conformément à la charte donner caution et hypothèque à la satisfaction de la Banque. [illegible]

Conditions comptant.

26 nov—4 fev 10j J. L. THELEN. Shérif de la Cour du District.

$5 DE RECOMPENSE.

Seront données à qui ramènera à la Ville de Washington, No 34, un Poulain rouge, agé de 14 à 15 mois, étampé à l'épaule gauche d'un fer de malet: il a été perdu le mois de [illegible] 4 dec—1

BANQUE DE CARROLLTON.

A V I S.

IL est notifié aux actionnaires de cette institution, qu'une élection annuelle de douze directeurs aura lieu au local de la Banque, le lundi 3 de janvier prochain, entre 10 heures A. M. et 2 heures P. M.

3 dec—j 3 jan. JOHN NICHOLSON, caissier.

COMPAGNIE DU GAZ DE LA NLLE. ORLEANS,

3 décembre 1841.

IL est notifié aux actionnaires de cette institution qu'une élection annuelle de onze directeurs aura lieu au local de la Banque, lundi, 3 de janvier prochain, entre 10 heures A. M. et 2 heures P. M.

3 dec—j 3 jan I. W. HOUSTON, Caissier.

LE soussigné prévient le public qu'ayant loué le magasin No 39, rue de la Vieille Levée entre les rues Conti et Bienville, il continuera ses ventes de comestibles &c. les lundi, mercredi et samedi, à 10 heures du matin.

3 dec—3 J. B. BLACHE.

AVIS IMPORTANT.

UNE bouche mal entretenue est souvent la cause de certaines maladies dont on soupçonne à peine l'origine. Presque toujours la carie dégrade en peu de temps et plus belles dentitions et occasionne les douleurs les plus insupportables. Le bienfait le plus signalé qu'on puisse rendre à l'humanité est d'arrêter les progrès de celle qui existe déjà et de prévenir celle qui pourrait se déclarer.

Monsieur Lebenoux de Vallecour, célèbre dentiste de Paris, est auteur d'un procédé [illegible] plusieurs célébrités de France, se sont empressés de [illegible] en usage. Dans l'espace de quelques secondes et [illegible] extraction [illegible] et les plus intolérables. Lorsque l'extraction est [illegible] indispensable. Il a fait avec une dextérité incroyable, quelle qu'en soit la difficulté, fort même qu'il s'agit des cas que les plus habiles artistes n'ont pas osé entreprendre. En peu d'instants et sans douleur il enlève la tartre des dents, leur restitue leur beauté première, et donne des moyens infaillibles de conserver leur émail.

Il est visible tous les jours du matin au soir, excepté le Dimanche, rue Toulouse, 86, entre Royale et Bourbon.

Madame de Vallecour son épouse, modiste en tous genres a l'honneur de prévenir les dames qu'ayant eu longtemps à la tête d'un des meilleurs magasins de Paris, celles qui voudront bien l'honorer de leur confiance, n'auront qu'à se louer de son bon goût et de son talent.

2 dec—8

RAWDON WRIGHT, HATCH & EDSON

Graveurs de Planches de Billets de Banque.

A la Nouvelle Orléans.

PLANCHES DE BILLETS DE BANQUE, Bonds d'Emprunts, Lettres de Change, Certificats de Dépôts et d'Actions, Checks, Bureaux, &c., gravés avec promptitude, dans le même genre qu'ils les faisaient dans leur atelier à New York, et aux prix accoutumés.

Ils ont constamment en main, du papier de billets de banque, qualité supérieure.

Leur atelier est à l'encoignure des rues Royale et du Canal. 8 lan

MOULIN A MAIS FRANCAIS PORTATIF DE GENTRY.

CES moulins possèdent des avantages marqués sur tous ceux qui sont employés aujourd'hui. Ils peuvent moudre de 5 à 10 boisseaux de maïs de la meilleure qualité par heure; les personnes qui en ont fait usage leur ont donné la préférence sur tous les autres. Ils sont complets et prêts à être mis en opération. Ils peuvent être transportés ainsi par des bateaux ou wagons dans toute partie de l'Etat. Constamment en mains et à vendre au no. 8, de la Nelle. Levée.

20 mai—[illegible] J. MACVEIGH.

SALLE DE BAL ET HOTEL ST. LOUIS.

LE nombre des invitations pour le BAL D'INAUGURATION ayant été distribuées, avis est donné qu'on ne délivrera pas un plus grand nombre d'invitations.

Par ordre du comité. 4 déc—8.

Œuvre de Charité.

FOIRE AU BENEFICE DE L'ASYLE DES ORPHELINES CATHOLIQUES.

LES Dames, qui ont bien voulu se charger de présider aux tables de vente, pendant une foire qui doit avoir lieu le 15, 16, 17 décembre prochain, de dix heures du matin à dix heures du soir, croyent devoir prévenir le public qu'il n'épargneront rien dans leurs vues de succès en aucune manière les articles offerts en vente. Le tout sera mis à un prix fixe plutôt en dessous qu'au-dessus de la valeur réelle des objets; laissant de cette manière à ceux qui auront l'intention de ajouter [illegible] aux prix fixés, de plaisir et le mérite de le faire en toute liberté sans considération aucune autre que celle de la bienfaisance.

Le produit de cette vente, en approprié à l'achèvement de la maison d'Asile des Orphelines, dont le nombre s'élève maintenant à cent quarante.

Grâce à l'obligeance de Messieurs Bertus et Alvarez, la foire aura lieu dans la vaste et magnifique salle de bal de l'hôtel de la rue St-Louis.

Les personnes qui désireront contribuer à cette bonne œuvre par leurs offrandes pourront les envoyer soit à l'Evêché, soit à l'Asile des Orphelines, ou à Madame Dupuy[illegible]

Il y aura aussi une table présidée par les demoiselles de la Providence. 1er déc—15f

CAFÉ DE PARIS

RUE ST. LOUIS EN FACE LA BOURSE.

LE RESTAURANT du Café de Paris a été ouvert à partir de jeudi 18 novembre. Le propriétaire de cet établissement (dans l'espoir que le public voudra bien continuer de lui accorder son patronage) n'a rien négligé pour que le service de cuisine et du restaurant soit rempli à la parfaite satisfaction de toutes les personnes qui l'honoreront de leur bienveillance. 25 nov—1m

RESTAURANT DE LA FONTAINE NOUVELLE,

TENU PAR ALEXANDRE & Co.

MESSIEURS ALEXANDRE & Co. ayant dans le temps tenu les Restaurants du Printemps, rue Ste-Anne, et celui des Européens, rue des Ursulines, préviennent le public et qu'ils ne négligeront rien pour mériter la bienveillance dont le public les a toujours honoré. L'établissement qu'ils viennent de monter à neuf, est situé rue Toulouse, entre Royale et Bourbon, No 94. 30 nov—6f

CAFÉ, SALON DE RESTAURANT

ET

MAISON DE PENSION.

Rue de la Douane, Nos 64 et 66

LES soussignés remercient le patronage libéral qu'ils ont reçu jusqu'à présent, informent leurs amis et le public, qu'ils ont ajouté un restaurant à leur établissement dans lequel on trouvera tout ce que les marchés offrent de meilleur, et où le service se fait le plus promptement.

Dans la maison de pension qui est entièrement séparée, les prix sont les mêmes comme suit.

Pension avec logement par semaine $10 ou $40 par mois.			
do sans do	do	6	do 20
Diners seulement,	do	6	90 do

Après le 1er décembre on servira une autre table afin de pouvoir satisfaire les personnes qui ne peuvent pas manger à trois heures.

On a toujours du vin rouge à diner.

[illegible] THOMPSON & NUGENT.

HOTEL ST. LOUIS.

LE soussigné a l'honneur d'informer le public que l'ouverture de ce bel établissement mentionné avec magnificence et dont il est directeur, sera ouvert pour la réception des pensionnaires mercredi soir prochain, 1er. Décembre.

Il est superflu de parler de l'élégance et de la splendeur de cet hôtel aux habitans de la Nouvelle-Orléans; mais pour les étrangers il est bon de leur dire que l'hôtel Saint Louis ou de la Bourse de la Cité est construit sur un modèle du goût méridional qui occupe toute la façade de la rue St. Louis, entre les rues de Chartres et Royale.

Le soussigné qui a été le propriétaire et le directeur de l'American Hotel et de Carlton House à New York, obtiendra une partie de la confiance et du patronage du public, et profite de cette occasion pour offrir l'expression de sa reconnaissance à ses amis de la Nouvelle Orléans qui l'ont aidé dans ses entreprises depuis qu'il réside dans le Sud.

Le bureau de l'hôtel sera ouvert mercredi prochain, dans la matinée.

Les conditions sont les mêmes que dans les autres établissements respectables.

EDWARD WILFORD.

Nouvelle-Orléans, 27 Novembre 1841.

Des domestiques parlent le français, l'anglais, l'espagnol et l'allemand, ont été engagés pour faire le service de l'hôtel. 30 nov—6

MICHAEL KERNAN,

64 rue Royale encoignure Bienville.

Ouvre maintenant un envoi de marchandises choisies des dessins les plus riches et les plus nouveaux, reçu par le navire Severn du Havre, telles que cachemires unis et brochés pure laine, cachemires de Pékin, nouvel article pour habit de ville, mérinos français et anglais unis et imprimés, popelines rayées, Joséphine chinés et glacés et autres articles de différentes qualités manteau pour dames, souliers de tricot et brochés, de pour ses enfans, très riches, en velours en laine, mantilles, [illegible] satin et Thibet chapeaux chantilles et [illegible] nouveaux [illegible]

[illegible]

N. B.—Les marchandises ci-dessus seront vendues en gros et en détail aux plus bas prix. 29 nov

MLLE. ELAVVALET, rue Royale, No. 104, à l'honneur de prévenir les dames de la Nouvelle-Orléans qu'elle vient de recevoir un GRAND ASSORTIMENT DE NOUVEAUTÉS pour la saison, [illegible] parapluies, pantoufles [illegible] de [illegible]

WM HENRY PARKS,

COURTIER DE NAVIRE

ET MARCHAND COMMISSIONNAIRE—

22, rue St Charles.

[illegible]

A VENDRE [illegible] à mélasse [illegible] rouge, de [illegible] de 60 gallons.

W. H. HENRY PARKS.

[illegible] rue St. Charles.

CHANGEMENT DE DOMICILE.

J. N. RICULFI & Co. ont transporté leur bureau, à la rue Royale No 86, entre Bienville et Douane. 3 dec

COMPAGNIE D'ASSURANCE DE LA LOUISIANE.

AVIS est par le présent donné à toutes les personnes ayant des réclamations contre cette Compagnie de présenter leur compte authentique et à toutes celles qui doivent de venir payer immédiatement au soussigné attendu que la dite compagnie effectue un règlement final.

Par ordre du comité de liquidation et de [illegible]

1 dec—12 a PETER CONREY [illegible]

PROPRIÉTÉ [illegible] 1837 [illegible]

3 dec—3f au 10j [illegible] du Camp.

PLANCHES—70,000 pieds planches d'Easton, qui [illegible] par le navire Byron vis-à-vis la presse à coton d'Orléans, à vendre par [illegible] J. R. WALKER Jr. 1er dec—4 S'adresser à bord du bâtiment.

DAGUERREOTYPE

ON vendra un Daguerreotype [illegible] avec plaques et accessoires, et l'on donnera [illegible] de s'en servir avec succès. S'adresser à

27 nov G. LIENME, 27 Toulouse.

HALES—Une caisse chales [illegible] couleurs assortis et cachemir brochés avec franges, crêpes, récemment reçus de France, à vendre par

E & A. SOULIE,

26 nov 55, rue Bienville, au 1er.

ASSOCIATION CONSOLIDÉE

Nouvelle Orléans, 29 novembre 1841.

CETTE Banque tire sur Paris.

30 n J. MILTENBERGER, Caissier.

HUILE D'OLIVE—

100 paniers de 24 bouteilles,
100 do de 12 do
100 do de 6 do } huile de Bordeaux,

d'importation récente, à vendre par

30 nov BOUTIN, GALLY & Co. 79 rue Toulouse

VIN de Tarragone—292 pipes, 40 demi pipes et quarts de barriques très supérieur et 4 à 5 ans, cargaison du brick Harriet venu dernièrement de Tarragone, en débarquement et à vendre par HUGO C. GILDEMEESTER, 30 nov 57, Bienville.

LE soussigné continuera les affaires de commission pour son propre compte. Son Bureau est au No. 2 Front-Levée, Nouvelle-Orléans, novembre 1841.

9 nov—1m JULES DOSSAT.

INDIENNES Françaises, à trois couleurs, à l'aune à vendre par BENJ. LACOSTE,

26 n 193 rue Royale entre Conti et St Louis

A LOUER—Plusieurs bureaux à la Bourse des Marchands. S'adresser à W. T. RAYNAL, 3 nov—12 Secrétaire.

MAGASIN en barriques dernièrement reçue et à vendre par HARROD & DARLING, 2 dec 48, Commune.

ON demande un bar [illegible] l'encoignure Royale et d'Orléans. 3 dec

QUINCAILLERIE d'assortie de toutes espèces à vendre par HALL, BEIN & CLAPP.

ANDREWS & BROTHERS,

Marchands-Commissionnaires et Facteurs de Coton,

3 nov No. 60, rue du Camp.

80,000 GAL de mélasse [illegible] s'adresser à R. BRUGIER, 9 [illegible] St Louis

EAU de Vie et Whiskey [illegible] à vendre par BOGERT & HAWTHORN, 63 Gravier.

VERNIS de Copal—9 barils pour les fabricants de meubles, à vendre par BOGERT & HAWTHORN, 63, Gravier.

HUILE de Baleine—En magasin et à vendre par W. C. WHITRIDGE, 76, Magasins.

THE—Impérial et poudre à canon, à vendre par W. C. WHITRIDGE, 76, Magasins.

TABAC—50 caisses, à vendre par W. C. WHITRIDGE, 76, Magasins.

CAFE de Rio—80 sacs, en magasin et à vendre par W. C. WHITRIDGE, 76 Magasins.

TOILE écrue 3/4, 4/4 et 7/8, dernièrement reçue et à vendre par FROST & [illegible] 6, rue du Canal.

ARGENT—Plaqué à vendre chez M HOLLANDER, 42, Camp

WHISKEY—250 barils whiskey rectifié—180 1/2 do en débarquement de l'Ohio Belle à vendre par JOSEPH LANDIS, 14 Poydras.

HUILE de baleine—10 tierçons en magasin à vendre par FERGUSON & REID, 20 Poydras.

PORC mess—120 barils dernièrement inspectés à vendre par JUSTUS VARIN & Co 2 dec.

WHISKEY—100 barils rectifié à vendre par JUSTUS VARIN & Co.

HARICOTS—100 barils nouvelle récolte, 100 do blancs en débarquement et à vendre par JUSTUS VARIN & Co.

FARINE—620 barils L. F. à vendre par WIGGIN & DAVENPORT, 33, Magasins.

TRAITES sur Philadelphie à 3 jours de vue pour $700 à vendre par J. H. ASHBRIDGE, 97, Camp

TUILE [illegible] d'emballage à vendre par HALL, BEIN & CLAPP.

CHARRUES de P. JONES & Co de Cincinnati particulièrement recommandées aux habitants, à vendre par HALL, BEIN & CLAPP.

TRESOR DE LA POITRINE.

Pâte Pectorale démou de veau, de Degenetais, pharmacien Chimiste à Paris.

DE toutes les préparations qui ont été conseillées dans les affections de poitrine, il n'en est aucune qui ait obtenu un succès aussi brillant que la Pâte Pectorale de mou de veau, les résultats constamment heureux de son emploi dans toutes les affections aigües ou chroniques du poumon, en ont fait un remède par excellence.

Cette pâte adoucit très promptement toutes les irritations de poitrine; elle facilite l'expectoration, elle calme instantanément les quintes de toux, elle arrête et guérit la coqueluche, les rhumes, les catarrhes les plus rebelles et dent comme par enchantement à son usage, en un mot, les médecins les plus distingués de Paris, après avoir constaté et reconnu ses excellentes propriétés l'ont unanimement adoptée comme le remède le plus efficace et le plus sur que l'on puisse employer dans toutes les affections de la poitrine et des voies aériennes.

Le dépôt se trouve à la Nouvelle Orléans, chez M. Martin, pharmacien, rue de Chartres No. 171.

LANGUES fumées dernièrement reçues, à vendre par 3 dec J W. STANTON, 36, Poydras

RIZ en barriques, en magasin et à vendre par 3 dec W. C. WHITRIDGE, 76, Magasins.

CORDES de Naples triples, pour violon, basse, contrebasse, guitare et harpe.

Anches de clarinette, première qualité.

Musique nouvelle, consistant en: partitions et airs séparés de nouveaux opéras, romances, albums et morceaux pour divers instruments, dernièrement reçue et à vendre par T. E. BENOIT,

3 dec Encoignure Chartres et Jefferson.

AMUSEMENTS.

THEATRE D'ORLEANS.

DIMANCHE, 5 DECEMBRE 1841

LE DOMINO NOIR,

Opéra en 3 actes.

MADEMOISELLE DANGEVILLE,

Vaudeville en 1 acte.

Le spectacle commencera à 6 1-2 heures

THEATRE ST. CHARLES.

Samedi, 4 décembre 1841,

LE CHEVAL CHAMPION.

LA FAMILLE SUISSE.

LE FRATRICIDE OU LA MORT D'ABEL.

Grand pas de deux par M. Fréderic et Mme. Arrutina.

Le spectacle sera terminé par

UN GRAND BALLET.

THEATRE AMERICAIN.

RUE POYDRAS.

Samedi, 4 Décembre 1841.

AMANTES ET EPOUSES

Suivi de

DON JUAN, OU LE SPECTRE A CHEVAL.

Le spectacle sera terminé par

De grands exercices par la troupe équestre, auxquels assistera LE JEUNE HERNANDEZ.

MR. H. E. LEHMANN, rue St. Louis, No 146, directeur du grand orchestre des bals de la salle St. Louis, et autres établissemens, ayant pour conducteur d'orchestre M Cabrel, informe le public qu'il entreprend la musique des soirées et bals particuliers, à grand ou à petit orchestre, avec piano seul, ou accompagné de violon, cornet à piston &c.

Il se charge également des sérénades et musique de banquets.

On trouvera toujours M. Lehmann empressé de satisfaire aux désirs des personnes qui le feront appeler. 4 déc—1m

ACADEMIE DE DANSE DE LA NLLE. ORLEANS.

102 rue Royale,

Entre Conti et St. Louis.

CETTE institution dirigée par Monsieur DEVOTI, est ouverte. Les leçons de classe auront lieu les lundi, mercredi et vendredi de 6 à 9 heures du soir. Les leçons particulières seront données pendant le jour soit au domicile des élèves ou à l'académie.

Pour plus amples informations, s'adresser M. E. Bertus, qui donnera tous les renseignements qu'on pourra désirer. 23 n

COURS DE DANSE.

MR. EUGENE, ex professeur de danse à Paris, d'où il est arrivé l'année dernière, a l'honneur d'offrir ses services aux pères de famille de cette ville. Sa méthode brève et simple le met à même de garantir aux personnes qui l'honoreront de leur patronage, le plus prompt succès. Il demeure rue Royale No 31.

Références,

MM. N. SIBENT aî, rue Royale.

CHAUCHON & LEROY, Vieux Bassin.

2 dec—1m

BATAILLON D'ARTILLERIE.

SAINTE BARBE,

FETE DES ARTILLEURS.

LE Bataillon prendra les armes dimanche prochain 4 décembre 1841, à huit heures du matin, en grande tenue d'hiver et se réunira à l'arsenal, pour célébrer notre fête et la 25ème année de notre formation, pour assister à la grand'messe où le pain bénit du jour sera offert par le corps. Il y aura une quête au bénéfice des orphelines.—Le comité du bataillon a l'honneur de prévenir MM. les invités et les membres honoraires de se réunir à la Bourse St Louis le même jour à 2 1/2 heures de l'après midi, d'où le bataillon partira pour se rendre au banquet du jour.

Par ordre du comité.

F. BAUTON,

Adjudant sous officier,

29 nov remplissant les fonctions d'adjudant major

AVIS.

MADAME MONTILLY a l'honneur d'annoncer au public, et particulièrement aux mères de famille qu'elle vient de transporter rue Royale 270, l'EXTERNAT DE JEUNES DEMOISELLES qu'elle a dirigé pendant huit ans rue St-Louis, 82.

Le nouveau local où elle vient de s'établir, offrant le précieux avantage d'être convenablement situé pour le calme et le silence nécessaire, aux études, et ne laissant rien à désirer sous le rapport de l'étendue et de la salubrité, a le petit nombre et admettre à demeure quelques jeunes personnes de plus, outre les externes que les parents pourront y envoyer.

Dans cette institution, le Cours comprend:

LA LECTURE,	LA GEOGRAPHIE,
L'ECRITURE,	LA MYTHOLOGIE,
L'ARITHMETIQUE,	

LA LANGUE FRANÇAISE, L'HISTOIRE ANCIENNE ET MODERNE, LA LANGUE ANGLAISE, LA MUSIQUE.

LA LANGUE ANGLAISE y est enseignée par un très habile professeur (M. Johnson), et les demoiselles américaines ont [illegible] de [illegible] [illegible] et [illegible] de la langue anglaise en peu de temps à portée de suivre le cours, ainsi les études en français avec autant d'avantage que les jeunes créoles.

Les prix de la pension et de l'instruction pour les jeunes personnes à demeure est plus ou moins élevé suivant leur âge.

Quelque sûre de pouvoir dignement répondre à la confiance des parents qui lui confieront l'éducation de leurs enfans, Madame Montilly croit devoir se contenter à un usage établi, en adressant les personnes qui désireraient prendre des informations, à

Nouvelle-Orléans,	Messrs. P. Soulé,
	D. et Alex Prieur,
	E. A. Canon,
	L. Eyma,
	Bm. Locke,
Thibodeauxville, (La fourche intérieure,)	M. et Mme Laforêts,
	Mme Léonval,
Pointe-Coupée,	M. et Mme Ternan.

17 nov—16

MAIRIE DE LA NLLE. ORLEANS.

Conseil de la Municipalité No. 1, de la ville de la Nouvelle-Orléans.

Séance du lundi 8 novembre 1841.

RESOLU, Que le Maire est invité à faire publier dans les gazettes de cette ville, que la Municipalité No. 1 fera vendre à l'encan, par F. Dutillet, jeudi, le 9 décembre prochain, à midi, à la Bourse St. Louis, les propriétés ci-après désignées aux termes et conditions ci-après, savoir:

Le prix des adjudications sera payable, un dixième comptant, et le reste à un an, douze, dix-huit et vingt quatre mois [illegible] billets endossés à la satisfaction du comité de finances, et portant hypothèque sur la propriété jusqu'à parfait payement, avec la stipulation de la clause de non aliénation. Les billets, en cas de non paiement, devront porter un intérêt de dix pour cent par an, à dater de leur échéance; bien entendu cependant, que cette clause ne pourra pas être interprétée de manière à autoriser aucun retard dans le paiement d'aucun des billets à leur échéance respective.

1o 19 lots dans l'Ilet No. 200, [ci-devant tenu à bail par M. Lawley] bornés par les rues de la Douane, Bienville, Trémé et Marais.

2o. 4 lots dans l'Ilet No. 16, borné par les rues du Canal, de la Douane, Franklin et Trémé.

3o. 2 lots dans l'Ilet No. 17, borné par les rues du Canal, de la Douane, Trémé et Marais.

4o. 9 lots dans l'Ilet No. 29, borné par les rues du Canal de la Douane, Marais et Villeré.

5o. 5 lots dans l'Ilet No. 37, borné par les rues du Canal, de la Douane, Villeré et Robertson.

[illegible]

Résolu que le voyer est prié par le présent requis de faire un plan des propriétés, et de le déposer dans la Bourse St. Louis.

Signé PAUL BERTUS, Recorder

approuvé le 10 novembre 1841.

Signé WM. FRERET, Maire.

Par copie conforme,

S. W. WATERS, Secrétaire.

En vertu de la résolution qui précède, avis est donné que jeudi prochain 9 décembre, à midi, à la Bourse Saint Louis, F. Dutillet, encanteur de la 1ère Municipalité, procédera à vendre à l'encan les quarante six lots de terre désignés dans ladite résolution, aux termes et conditions qui y sont mentionnés.

Nouvelle-Orléans, le 11 novembre 1841

12 no—24 WM. FRERET, Maire

COMPAGNIE D'ASSURANCES DE L'ETAT DE LA LOUISIANE.

LE soussigné secrétaire des commissaires liquidataires seul et dument autorisé à cet effet, invite tous ceux à qui il pourrait être du de se présenter pour recevoir, avec leurs créances et documents à l'appui, les personnes qui doivent à la Compagnie doivent se présenter pour payer, celles [illegible] la publication de cet avis pendant quinze jours.

Nouvelle-Orléans, 22 novembre 1841.

23 nov—15 CH. W. HORNER, 17, rue Royale.

A LA VILLE DE PARIS.

MAGASIN DE CONFIANCE,

Encoignure Royale et Orléans, maison de Mr Vignié.

A. BARBAUD, a l'honneur d'annoncer au public qu'il fera l'ouverture de ses salons de barbe et de coiffure dimanche prochain, 28 du courant et qu'il n'a rien négligé pour la propreté et la commodité des personnes. Il vient de recevoir par les derniers arrivages un grand choix de parfumerie à vendre en gros et une eau pour teindre cheveux, favoris et moustaches à la minute et garantit que cette eau ne nuit en rien à la peau et à la vue des personnes qui en feront usage. 27 nov

A VENDRE—Une habitation située à deux milles de la Nouvelle-Ibérie, dans la paroisse St-Martin, comté d'Attakapas, Etat de la Louisiane, contenant environ [illegible] arpents, 500 environ desquels sont entourés. La dite habitation fait face sur le lac communément appelé *Lac Tasse* et mesure environ trois milles de largeur sur 6 milles de profondeur. Les bâtisses actuellement existantes sont en parfait état, particulièrement la maison de maître qui mesure 60 pieds carrés. La partie basse de cette maison est en briques, l'étage supérieur est en planches.

Pour plus de renseignements, s'adresser au dr. L. J. Smith, Nouvelle Ibérie, ou à

22 nov—1m CH. DESLANC & DARBY Jr.

42 et 43 Nouvelle Levée.

A LOUER—Le magasin rue des Magasins près celle de Poydras, maintenant occupé par MM. Arthur Fulton & Co. S'adresser à la banque de Carrollton. 17 nov

MAISON A LOUER—Une résidence très agréable, située rue du Canal, entre Trémé et Marais dans la seconde Municipalité, ayant une galerie sur le devant, une grande cour, écurie et remise. S'adresser à E & A SOULIE, 55, Bienville au 1er. 2d

A LOUER—Une maison très commode à deux étages, rue Condé, 150, venant de subir des réparations récentes, consistant en six appartemens, une attique bien tournée, cuisine, six chambres de domestiques, cabinet, porte cochère, jardin, citerne, hydrants, etc. Possession en sera donnée immédiatement.

S'adresser rue Amour, No. 20, ou à la maison de la rue Condé, depuis 9 heures A M. jusqu'à 2 P. M.

30 nov—6

A LOUER—Un magasin en briques à 4 étages situé rue Tchoupitoulas, no. 75 donnant sur la rue Foucher. Un autre à 3 étages, rue de la Nouvelle Levée, no. 26 donnant sur la rue du Commerce. Un autre magasin rue Gravier, no. 20 S'adresser à

1er dec PETERS & MILLARD, 34 V Levée.

PARTI marron de chez le soussigné, le nègre JACQUES, âgé de 17 à 18 ans, très noir, les lèvres grosses, taille de 5 pieds six pouces, minces, ayant les mains et les pieds d'une longueur remarquable. Ledit nègre s'est vendeur de légumes et lorsqu'il est parti vendait du fourrage.

Cinq piastres de récompense à celui qui le logera à une des geoles de la Nlle-Orléans.

Les personnes qui pourront le recéler seront poursuivies selon les lois.

Nlle-Orléans, 2 décembre 1841.

3 dec JUETTE & LEROY.

$10 DE RECOMPENSE.

Parti marron de la boulangerie Ch. Nicaud & co. rue Condé No 89, le nègre ANTHONY, âgé de 26 ans, taille de cinq pieds six à sept pouces, teint très noir, ne parlant qu'anglais et s'énonçant lestement, physionomie insignifiante.

Ce nègre a appartenu aux Messieurs Guérin marchands de bois, 3me municipalité. 30 nov—10f

QUARANTE PIASTRES DE RECOMPENSE.

Seront payées à celui qui arrêtera et logera dans une des prisons de la ville, le nègre BOB ou ROBERT, âgé d'environ 30 ans, fortement constitué, taille d'environ 5 pieds 10 pouces, très noir, ayant appartenu dernièrement à M. Edward Ogden, et bien connu pour travailler à une presse à coton de la deuxième municipalité, il a été vu dernièrement dans la première municipalité, il était vêtu d'une chemise rouge, d'une casquette de laine et d'un pantalon de cotonnade, s'adresser à

J B WALLACE & Co,

24 nov—6f en 13j. Encoignure Carondelet et Perdido.

SALAISONS et cotonnes assorties, à vendre par 3 dec J. W. STANTON & Co. 36, Poydras

FARINE de sarrasin en barils 1/2, 1/4 et 1/8 de barils, à vendre par J. W. STANTON & Co. 3 d—4 36, Poydras

CHAUX à fret—1000 barriques de Thomaston, cargaison du brick Roxbury, capt. Curtis, venant directement de Thomaston, à vendre par G. [illegible] 3 dec

[illegible] à vendre ou en magasin à FERGUSON & REID. 20, Poydras

HUILE de baleine [illegible] à vendre par [illegible] Ch. Louis 16 [illegible] à [illegible] FERRET & Co, 6, Canal.

POUR LA HAVANE.

Le steamship bon marcheur ALABAMA, capitaine Windle, partira sam. di 4 décembre, à cinq heures P. M., positivement. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord ou à MERLE, BEYLLE & co, 40, Vieille Levée

Le prix du passage devra être payé comptant qu'il sera délivré; on ne recevra pas de paquet à moins qu'il ne soit accompagné d'un bill d'embarquement et le fret payé. Les passagers se procureront leur passeport auprès du Consul Espagnol. 30 n

POUR GALVESTON [Texas]

Partant dimanche prochain 5 de décem., à 10 heures. Le splendide navire à vapeur doublé et chevillé en cuivre, NEW-YORK, capt. John T. Wright, partira comme il est dit ci-dessus. Pour fret ou passage ayant de superbes aménagements, s'adresser à bord vis-à-vis la rue Bienville, ou à BOGERT & HAWTHORN,

27 nov 63, rue Gravier.

POUR LA HAVANE.

Le steamship CLARION, capitaine Dunn, sera expédié sous peu. Pour fret ou passage ayant de beaux emménagemens, s'adresser au capitaine à bord ou à R. GRONINO & Co.

26 nov

POUR LOUISVILLE—Le steamer ALICE GREY, capitaine W R. Carter, est maintenant prêt à recevoir du fret pour le port ci-dessus et ceux intermédiaires et partira positivement lundi 6 du courant, à 4 heures P. M. Pour fret ou passage, ayant de beaux aménagements, s'adresser à bord ou à 4 dec JUSTUS VARIN & Co.

POUR LOUISVILLE et les ports intermédiaires.—Le steamer NEW ALBANY, partira positivement aujourd'hui, 4 du courant à 4 heures P. M. Pour fret ou passage s'adresser à bord, vis-à-vis la rue Poydras ou à

4 d FERGUSON & REID, 20 Poydras.

POUR MEMPHIS, Randolph, Mills Point et Louisville.—Le steamer NEW ALBANY, capt J C Coleman, partira Samedi, 4 du courant à midi. Pour fret ou passage, s'adresser à bord vis-à-vis la rue Poydras ou à 3 d FERGUSON & REID, 20 Poydras

POUR ST LOUIS—Le steamer GENERAL PRATT, capt P J Casey, ayant la plus grande partie de son chargement arrêtée sera expédié sous peu. Pour balance de fret ou passage s'adresser à bord vis-à-vis la rue St Louis ou à CH. DOANE & Co., 49 rue Poydras 3 dec

POUR LOUISVILLE et tous les ports intermédiaires—Dimanche 5 décembre, à 10 heures A. M., le steamer GREY EAGLE, capt John Shallcross partira avec son chargement. Pour fret ou passage, ayant de beaux aménagements, s'adresser à bord vis-à-vis la rue Girod ou à LASKY & AMELUNG, 111 Tchoupitoulas 3 dec

STEAMER BUNKER HILL à vendre. Le steamer bien connu Bunker Hill de 1000 balles est offert en vente à des termes avantageux, il a été sur le chantier et radoubé à neuf cet automne, ainsi que sa machine et son pont, il est en parfait état pour marcher. Pour les conditions qui seront avantageuses, s'adresser à

3 dec WALTON & COCKAYNE, 28 & 29 N. Levée.

POUR ST LOUIS & ALTON.—Le steamboat GENERAL LEAVENWORTH capitaine Jos. White, partira positivement mercredi 8 du courant à 10 heures A. M. Pour fret ou passage ayant de beaux aménagements, s'adresser à bord vis-à-vis la rue Lafayette ou à

2 dec JOHN R. SHAW & Co, 24 Poydras

POUR SAVANNAH—Le brick bon voilier FRANCIS ASHBY, capitaine C L Randall, partira mercredi, 8 du courant, et peut encore prendre 20 passagers à la chambre ou à l'entrepont. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, vis-à-vis la rue St Pierre ou à WIGGIN & DAVENPORT,

4 dec 33, Magasins.

POUR NEW-YORK.

Pour partir Samedi 4 du courant.

Le navire MISSISSIPPI capt. C Hillard ayant été retenu par le mauvais temps, partira comme il est dit ci-dessus. Pour fret de 150 balles de coton ou passage, ayant de beaux aménagements, s'adresser à bord vis-à-vis le marché aux légumes ou à

3 d JAMES E WOODRUFF, 3 Camp

POUR LIVERPOOL.

Le navire de 1re classe, CABINET capt. Linnell, partira immédiatement. Pour fret de 400 balles coton ou passage, s'adresser à

3 d LEVI H GALE, 93, Commune

POUR NEW-YORK.—Le navire SOLON, capt G. Buckman, partira demain soir. Pour fret de 50 ou 75 balles de coton ou passage s'adresser à bord vis-à-vis la presse à coton d'Orléans ou à

2 dec FOSDICK & BRO, 66 Camp.

POUR TAMPICO.

Le brick APALACHICOLA, capitaine Comfes, partira sous peu pour le port ci-dessus. Pour fret ou passage, ayant de beaux aménagements, s'adresser à 30 nov CAPDEVIELLE & CUCULLU, 54 Vieille Levée

POUR TOBASCO—La goëlette SHAMROCK Capt. McCoy, ayant la plus grande partie de son chargement arrêtée, partira sous peu. Pour balance de fret ou passage, s'adresser à

J M CABALLERO, 32 Vieille Levée

POUR VERA CRUZ

La goëlette WATER WITCH, capitaine [illegible] nous partira positivement Mercredi 24 courant pour le port ci-dessus. Pour fret ou passage, s'adresser à

A. CAPDEVIELLE & CUCULLU, 54, Vieille-Levée.

POUR BORDEAUX

Le beau brick de première classe AMERIKA, capitaine Stephenson, ayant presque toute sa cargaison engagée, partira du 1er au 5 du mois prochain. Pour fret ou passage, s'adresser à bord vis-à-vis de la rue du Quartier ou à HERBAULT FRERES,

15 nov 78, rue Bienville.

POUR LE HAVRE.—Le navire de première classe, ST LEON, capt Whiting, a besoin de 200 balles pour terminer son chargement, pour fret des quarts, ou passage, s'adresser à

24 nov S & J P WHITNEY, 73, Camp.

POUR FRET OU CHARTE.—Un brick de première classe de 150 tonneaux—On préférerait un port des Antilles

S'adresser à WM HENRY PARKS 22 rue St. Charles

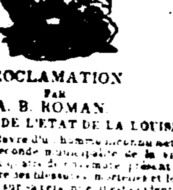

PROCLAMATION

Par

A. B. ROMAN,

GOUVERNEUR DE L'ETAT DE LA LOUISIANE.

Attendu que le cadavre d'un homme inconnu a été trouvé dans le fond de la seconde municipalité de la ville de la Nouvelle-Orléans, le quatre de [illegible] présent mois, et que d'après le nombre des blessures mortelles et les autres marques de violence sur sa personne il est évident qu'il est arrivé à cette mort par la main d'un assassin, et que tous les efforts pour découvrir l'auteur ou les auteurs de cet horrible meurtre, sont restés infructueux et qu'il est nécessaire que rien ne soit négligé pour amener le meurtrier ou ses meurtriers à la justice.

C'est pourquoi, je par les présentes émis ma proclamation faisant appel à tous les bons citoyens de cet Etat, pour aider à l'arrestation de l'auteur ou des auteurs de ce crime, et de plus, j'offre, en mon nom et par l'autorité du dit Etat une récompense de CINQ CENTS piastres à la personne ou aux personnes qui donneront des informations qui pourraient faciliter l'appréhension de l'auteur ou des auteurs de cet horrible crime.

[L. S.] Donné sous ma signature et le sceau de l'Etat, à la Nouvelle-Orléans, le vingtième jour de novembre de l'année de Notre Seigneur, mil huit cent quarante et un et de l'indépendance des Etats-Unis d'Amérique la soixante-sixième.

[Signé] A. B. ROMAN.

Par le Gouverneur,

[Signé] LEVI PEIRCE,

27 nov Secrétaire d'Etat.

WHITMAN & M'NAIR,

ENCANTEURS,

No. 20, rue St. Charles, encoignure Commune.

Vente de marchandises en magasin tous les Lundis, Mercredis et Vendredi. 17 nov—30

LES soussignés ont l'honneur de prévenir le public, qu'ils ont reçu par les navires Taglioni et Louis XIV venant du Havre, UN GRAND ASSORTIMENT DE MARCHANDISES FRANÇAISES, telles que:

Soieries en toute qualité,
Mousselines de laine de,
Crêpe rachel do
Robe foulard,
Broderie en tout genre,
Bonnets en chenille, et à la renaissance
Fichus en velours et en soie, assortis,
Chales laines, do en satin,
Do cachemire français,
Do Thibet, 6/4 et 7/4,
Do Sa in laine, noirs à large bordure 8/4
Do En merinos 6/4, 6/4, 7/4 de broché,
Do broché en tout genre,
Do Tartan 4/4, 5/4, 6/4.
Velours en couleur assortie,
Des foulards corah,
Merinos en couleur,
Parapluies et parasols assortis,
Gants de peau en tout genre.
Do. Filet Egyptien et autres.
Dentelle noire et blanche, assortie.
Mouchoirs batiste brodés, de à rivières, lo en couleurs,
Mouchoirs Madras,
Casquettes d'enfans en tout genre,
Cabotte de do
Cravate satin broché,
Do de merinos et cachemire brodé,
Couvertures en molton pour enfans,
Vestes peluchés, tricotées,

Et en magasin, un assortiment général d'autres marchandises qu'ils offrent à vendre à des prix très modérés chez L. VALLEE & Co.

Encoignure Dumaine et Royale et Ste. Anne et Royale

19 nov—15

V. & O. VIGNAUD.

No. 41.

RUE DE CHARTRES,

VIENNENT de faire l'ouverture d'un grand assortiment de marchandises, reçues par le Taglioni du Havre, Orozimbo de Liverpool et autres arrivages, consistant en:

Meubles.

Pianos, armoires et glace, psychés, commodes, secrétaires, écrans à coulisses et autres, lits de repos à matelas élastiques, toilettes en toute genres, lavabos à télégraph et autres, fauteuils à barbe, fauteuils mécaniques, de la Voltaire, de couvertures en crin, de couleur, chaises, des chauffeuses, fauteuils de bureau, tables à ouvrage, divers, tables rondes, guéridons, tables à jeux, tables de nuit, fauteuils et chaises d'enfants, le tout bien confectionné en bois [illegible] en palissandre, acajou, etc.

Ornements.

Glaces françaises de toute dimension, pendules en bronze, ébène, palissandre, porcelaine, etc., de dorure, vases, candélabres lampes astrales, de de chemineé en cristal et en bronze, placards, beaux lustres en cristal, lampes de colider, cylindres, chandeliers à lustre, de [illegible] bleus, ornements dorés pour rideaux, porte-chapeaux etc.

Fantaisies.

Un grand assortiment d'articles de fantaisie, en porcelaine et cristal à filet de couleur, tels que vases, flacons, boites à poudre, vide poche, veilleuses, verres d'eau, écritoires, jardinières, coupes, corbeilles, etc.

Palissandre et écaille.

Boites à chales, à mouchoirs, corbeilles de noce, boites de baptême, de à gants, à odeur, boites à jeux, Boston et autres, boites à accessoires de tout genre, pupitre pour dames, bibliothèques métiers à broder, boîtes à ouvrage, cabas, encriers; un assortiment complet de boites, corbeilles et necs en palissandre et écaille. Aussi, cave à liqueur, d'un nouveau genre, porte liqueur, etc.

Plaqué.

Porte liqueur, porte huiliers, bouts de table, salerettes, salières, sucriers, beurriers, lampes, chandeliers, bougeoirs, corbeilles à pain, plateaux de toutes dimensions.

Porcelaine.

Blanche à filet or et à fleurs, services à diner et à dessert, de à déjeuner, et à thé, complets. Aussi, au détail, soupières, plats, assiettes, tasses, théyères, cafetières, sucriers, jattes, corbeilles à fruits, pots et cuvettes, garnitures complettes de lavabos et toilettes.

Cristaux.

Services complets pour table, de divers taillages, gobelets, verres, carafes, bocaux, pots, guéridons, coupes, compotiers, beurriers, sucriers, raviers, etc.

Britannia.

Services à thé complets, urnes, pots à eau, théyères, sucriers, gobelets à bierre, lampes, etc.

Articles pour les cafés.

Carafes de tout genre, gobelets, verres, sucriers couverts, bouchons plaqués, plateaux, vases à orner.

Articles divers.

Coutellerie anglaise, couteaux de table, à dessert et à découper, tire bouchons, plateaux et sucriers patentés de Perry, plateaux peints de tout genre et dimensions, réchauds porcelaine et cuivre, fontaines cafetières patentées de Copy et autres, bouilloires, casseroles, passoires, vaisselles et garde manger en fil de fer, tapis pour lampe, pinceaux, porte liqueur et huiliers en palissandre, fourets, lacets, marques et plats d'ornement, boîtes de caraté, boites de Boston, dominos, dames, lotos, etc.

Constamment en magasin, verrerie à vendre par caisse.

Ils feront très incessamment l'ouverture d'un joli assortiment d'objets d'étrennes consistant en articles pour dames et demoiselles, jouets et joujoux d'enfants, d'un bon goût. 23 nov

VENTES A L'ENCAN.

PAR VINCENT & DE FERRIET.

IL sera vendu, au [illegible] du courant, à leur magasin d'encan, 118 rue [illegible]

Schalls le tartan français

Parapluies de soie de 24, 28 et 30 pouces,

Fleurs artificielles,

Mouchoirs en coton beaux de 4. 4 dec

PAR E. GUINAULT,

IL sera vendu samedi 4 décembre 1841, à midi précis, à la Bourse de la Cité, rue St-Louis,

Patsy alias Persenelle, [illegible] enfants [illegible] deux enfants [illegible] tout bon sujet et [illegible] garantie des vices et maladies prévus par la loi.

Conditions comptant. 4 dé.

Vente [illegible]

PAR VINCENT & DE FERRIET.

IL sera vendu, Lundi, 6 du courant, à 10 heures A M. au magasin [illegible] rue [illegible] Chartres et Conti, [illegible] de marchandises sèches abandonné par [illegible] 4 dec

PAR E. GUINAULT.

IL sera vendu samedi 4 décembre 1841, à midi précis, à la Bourse de Cité rue St-Louis,

Les nègres suivants, tous Créoles ou acclimatés et attachés depuis longtemps aux travaux [illegible] et d'un jardin [illegible] dans le voisinage [illegible] de cette ville. Ces nègres ne sont offerts en vente [illegible] que le propriétaire a l'intention de diviser [illegible]

Sandy, âgé d'environ 20 ans, bon [illegible]

Bill, âgé d'environ 32 ans, bon [illegible] et bonne [illegible]

Mabin, âgé d'environ 22 ans, chauffeur [illegible] entendu à monter les ceps;

Batiste, Créole âgé d'environ 20 ans, chauffeur très entendu à monter les fourneaux;

René, Créole 29 ans habitué à la briqueterie et au jardin, bon cocher;

Toussaint, Créole 32 ans, habitué à la briqueterie et au jardin;

Théophile, créole, 19 ans, habitué à la briqueterie, bon sujet;

Moïse, âgé de 30 ans, bon vendeur de légumes, bon sujet;

Isaac, âgé d'environ 31 ans, bon vendeur de légumes, bon sujet;

Francis, âgé d'environ 30 ans, habitué à la briqueterie et au jardin, s'absente quelquefois;

Ferry, âgé d'environ 3. ans, bon laboureur et charretier, quelquefois boisson, s'absentant quelquefois;

Michaud, âgé d'environ 40 ans, charretier, jardinier, bon nègre;

Louis Congo, âgé d'environ 40 ans, jardinier.

Phibi négresse âgée d'environ 40 ans, habituée à la briqueterie;

Mathilde, do. âgée d'environ 25 ans, habituée à la briqueterie;

Betsy, [illegible] grosse, âgée d'environ 23 ans [illegible]

Mary, âgée d'environ 24 ans [illegible]

Conditions—[illegible]

4 dec

PAR E. GUINAULT.

SUCCESSION de feue [illegible]

[illegible] Plusieurs boîtes d'instruments de chirurgie, livres de médecine, 1 cheval et 1 cabriolet et divers autres objets.

Conditions, comptant.

4 dec—3f—4.9 et 14 dec

PAR J. A. BEARD [illegible]

IL sera vendu, samedi 4 du courant à 10 heures du matin, au magasin No 99, rue [illegible]

[illegible] de comptoir, étagères, tables [illegible]

Les ventes régulières [illegible] mercredi et samedi, au même lieu

SANS RESERVE.

Meubles de valeur [illegible]

IL sera vendu à l'encan samedi, 4 du courant à 10 heures du matin, au magasin no [illegible]

Une quantité de meubles de qualité supérieure fabriqués exprès pour l'usage d'un steamship et [illegible] bles, [illegible] tables en marbre, [illegible] chaises, canapés, tabourets, [illegible]

Les acheteurs enlèveront immédiatement [illegible] jour de la vente, [illegible] le jour même.

Conditions, comptant. 3 dec

Vente sans limite.

Propriété [illegible]

PAR J. A. BEARD & [illegible]

IL sera vendu à l'encan samedi 4 du courant, à midi, à la Bourse de Banks:

[illegible]

10 lots face à l'Avenue Washington, mesurant chacun 39 pieds [illegible]

10 lots [illegible] la rue Fourth [illegible]

2 lots face à la rue Laurel et à la rue Jersey, mesurant chacun 30 pieds sur 147 [illegible]

Les lots au milieu de [illegible] faisant face à l'Avenue Washington et à la rue Fourth [illegible] 29 [illegible] 1/3 de [illegible] 125 pieds de profondeur, la tout mesure anglaise.

La propriété ci-dessus est située dans un des plus beaux quartiers du faubourg Livaudais [illegible]

Conditions: $100 comptant sur chaque lot, la balance à 12 et 18 mois de crédit [illegible]

Les actes de vente passeront devant L. McCay notaire public, aux frais de l'acquéreur.

[illegible]

Esclaves de [illegible]

PAR J. A. BEARD & [illegible]

IL sera vendu à l'encan, samedi 4 du courant à midi, à la [illegible] de Banks, les esclaves de valeur suivants:

JOSHUA, bon barbier et valet de chambre, pleinement garanti, bon caractère

HARLAN, 20 ans, bon nègre de champs, pleinement garanti,

HESTER, 26 cuisinier, pleinement garanti,

ELIZA, 23 gardienne d'enfants et domestique de maison, pleinement garantie

LOUISA 17 gardienne d'enfants, [illegible] pleinement garantie.

NANCY 19, bonne blanchisseuse, repasseuse et domestique de maison, pleinement garantie

FRANCIS 17 ans [illegible] bonne domestique de maison [illegible]

ANNE 13 gardienne d'enfants [illegible]

NATHAN, domestique de [illegible]

Les nègres ci-dessus [illegible]

Les actes de vente [illegible]

20 BONS NEGRES DE CHAMP à vendre [illegible] S'adresser comme ci-dessus

PAR E. GUINAULT.

IL sera vendu, samedi, 4 décembre prochain, à midi précis, à la Bourse de la Cité rue St-Louis,

La négresse SUZANNE, âgée d'environ 18 ans, parlant le français et l'anglais, cuisinière, [illegible]

Conditions: l'acquéreur assumera le paiement d'un billet de $[illegible] [illegible] et la balance comptant.

PAR VINCENT & DE FERRIET.

IL sera vendu samedi prochain, 4 du courant, à 10 heures, [illegible] magasin d'encan, pour le compte de [illegible] le stock entier d'un magasin [illegible]

PAR E. E. TRUDEAU.

IL sera vendu, le Samedi 4 décembre 1841, à midi, à la Bourse de Cité, rue St. Louis:

Bill L., nègre âgé d'environ 13 ans, charretier

ADELINE, mulâtresse âgée d'environ [illegible] bonne domestique, [illegible] avec son enfant, âgé d'environ 11 mois.

Conditions: 1/4 comptant et la balance à 6 et 12 mois de crédit en billets endossés à la satisfaction du vendeur et portant hypothèque jusqu'à parfait paiement.

1 dec—6

PAR E. GUINAULT.

IL sera vendu samedi, 4 décembre 1841, à midi précis, à la Bourse de la Cité, rue St. Louis:

Un Lot de Terre [illegible] faubourg Marigny rue [illegible] ayant 30 pieds de face [illegible] sur 127 pieds, 10 pouces [illegible] No 212, laquelle maison se compose de [illegible]

Un autre Lot de Terre contigu au précédent ayant 30 pieds de face à la rue des [illegible] 6 pouces [illegible] de profondeur [illegible] No 209, laquelle maison se compose de quatre appartements, en une double [illegible]

Ces deux propriétés sont louées à différents locataires et rapportent chacune $12 par mois.

Conditions—Un quart comptant, et la balance à 6 et 12 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction, portant [illegible] jusqu'à parfait paiement. 1 dec—4

Succession de Albert O. Menn.

PAR J. A. BEARD & Co.

EN vertu d'un ordre de l'honorable Cour de Paroisse [illegible] la Nouvelle-Orléans, en date du [illegible] vendu à l'encan, lundi, 6 décembre [illegible] les effets suivants, appartenant à la succession [illegible] Menn [illegible] bottes, souliers, casquettes, chapeaux et meubles,

Conditions, comptant. 24 n

MAISON AUX ENCHERES.

PAR BENJ. [illegible]

Bureau No 45 rue de la Commune

LUNDI 6 décembre prochain, à [illegible] heures du matin, au magasin d'entrepôt No. 62, rue Gravier

Très près des à inspections, une presse à laisser à deux vis, de Philadelphie, des chassis, [illegible] de [illegible] des Vignettes. Tous en caisses [illegible] [illegible] de lettres de [illegible] des acheteurs. On vendra tout par lots à la convenance des acheteurs. Un crédit [illegible] sera accordé pour une somme au-delà de $200 [illegible]

Vente à l'encan de propriétés dans la seconde municipalité

PAR R. D. SYKES

IL sera vendu lundi 27 décembre 1841, à midi, à la Bourse St Louis [illegible]

Trois lots de terre, formant la partie [illegible] et appartenant à ladite municipalité [illegible] Canal, Tchoupitoulas, Nouvelle Levée et Commune [illegible] savoir comme suit:

Le lot No un, 38 pieds 6 pouces sur la rue du Canal, 48 pieds 2 pouces sur la rue Tchoupitoulas, [illegible] pieds 11 pouces sur la ligne de la Nouvelle Levée et 34 pieds 6 pouces sur la ligne qui le sépare du lot No deux.

Le lot No. deux 21 pieds 7 pouces sur la rue Tchoupitoulas, 23 pieds 6 pouces sur la rue de la Nouvelle Levée, 36 pieds 6 pouces sur la ligne qui le sépare du lot No 1, et 45 pieds 6 pouces sur la ligne qui le sépare du lot No 3.

Le lot No trois 21 pieds 7 pouces sur la rue Tchoupitoulas, 24 pieds 6 pouces sur la rue de la Commune, 23 pieds 6 pouces sur la rue de la Nouvelle Levée et 45 pieds 6 pouces sur la ligne qui le sépare du lot No deux.

Termes et conditions. Les lots [illegible] un crédit de un, deux, trois, quatre [illegible] [illegible]

Les actes de vente seront passés par devant le notaire de la municipalité aux frais de l'acquéreur et [illegible] par le même au lieu et place de cette corporation.

26 nov 11j jusqu'au [illegible]

PAR ANTHONY FERNANDEZ.

Propriété de valeur face au chemin public, [illegible] la 1ère municipalité.

JEUDI prochain, 9 décembre, à midi, à la Bourse St. Louis, il sera vendu une superbe maison en briques et à 2 étages, construit sur un terrain situé rue du Chemin Public, entre les rues d'Orléans et Bienville, et à quelques pieds de distance de la rue Canal, et étant le premier magasin après celui occupé par M. Bernardes [illegible] Pour [illegible] procurer la clef, pour visiter ledit magasin, dont le rez de chaussée pavé en carreaux [illegible] ledit terrain mesure 21 pieds un pouce un cinquième, face au chemin public, 34 pieds, [illegible] sur la ligne qui le sépare de la propriété de M. Aicard, 40 pieds à la [illegible] sur la ligne qui le sépare [illegible] [illegible] Cuvillier, notaire de la ville, [illegible] [illegible] payable au 20 janvier 1842; la balance [illegible] et [illegible] de [illegible] de crédit [illegible] Cuvillier, [illegible] aux frais de l'acquéreur.